

PPL 3301

AMENDEMENT (3)

Présenté par Claude GATIGNOL,

**Jacqueline IRLES, Muriel MARLAND-MILITELLO, Jean-Pierre NICOLAS,
Jean-Pierre DECOOL, Patrice CALMEJANE, Bernard CARAYON,
Anne GROMERCH, Renaud MUSELIER, Pierre LANG, Gérard GAUDRON**

Amendement additionnel à l'article 1

L'interdiction de cette technique ne concerne pas les recherches expérimentales et exploratoires visant à l'acquisition de connaissances scientifiques sur la géologie du sous sol et sur les ressources minières présentes.

Exposé des motifs

L'interdiction temporaire ne peut concerner ce qui permet de développer l'innovation et la connaissance dans les domaines des techniques et de la géologie. La recherche et l'exploration ne peuvent donc pas être visée par cette mesure.